

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
10 novembre 2017**

**Date d'affichage :
23 novembre 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171121-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 21

OBJET : Eco-manifestations 2017 : subventions.

RAPPORTEUR : Sophie MONCEL

**Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 02 novembre 2017.**

Le Fonds d'Initiatives éco-responsabilité est prévu au budget pour aider les associations volontaires à mettre en place des actions écoresponsables dans l'organisation de leurs manifestations.

Ainsi, les associations souhaitant s'impliquer dans ce dispositif peuvent remplir la fiche appel à projet jointe au dossier permettant également de solliciter une subvention événementielle. Les associations les plus ambitieuses en la matière sont alors labellisées sur dossier et peuvent prétendre à une subvention.

Les critères étudiés portent principalement sur :

- la gestion de la communication et l'usage du papier,
- les dispositifs de gestion des déchets,
- la maîtrise de l'énergie,
- l'incitation à une mobilité durable,
- le choix des fournisseurs, notamment dans le domaine alimentaire,
- la sensibilisation des acteurs de la manifestation et du public,
- le respect des lieux et des personnes,
- la mise en place d'actions solidaires et citoyennes.

Cette subvention est versée après étude du bilan de la manifestation.
Trois dossiers sont retenus :

- le Club Rappel pour la Coupe de France des 11-12 mars 2017
- Les Irrépressibles pour le festival du 8 au 13 mai 2017
- les Archers riomois pour le Championnat de France de Tir Olympique du 10 septembre 2017

COMMUNE DE RIOM

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives éco-manifestation, imputation 6574-830, enveloppe 24283, dont le solde sera de 2 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuvé le versement d'une subvention :

- de 1 000 € pour le club Rappel – Coupe de France 11 et 12 Mars**
- de 700 € pour les Irrépressibles – Festival du 08 au 13 mai**
- de 700 € pour les Archers riomois - Championnat de France de Tir Olympique du 10 septembre.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL